

**Crise alimentaire au Mali : Le PAM sollicite un soutien urgent de 110 millions de dollars pour intensifier ces opérations**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 18 MAI 2023

1348

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

**Rapport sur  
les événements de  
Moura du 27 au 31 mars  
2022 au Mali**

**Encore  
un rapport  
de la "loi  
du plus fort"**



**Formation des formateurs : Les membres des coordinations de l'AIGE Outillés !**



**Vulgarisation du projet de Constitution : Le RECOTRADE à l'honneur**



# COVID 19

## CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

17 Mai 2023

### RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

60

Nouveaux cas confirmés

00

Nouveaux guéris

00

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

### VACCINATION

706 240 Vaccinations incomplètes

3 678 812 Vaccinations complètes

### Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

33 147

Guéris

32 327

Décès

743

dont 01 fait l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.11



P.16



P.19



## / Une /



Rapport sur les événements de Moura du 27 au 31 mars 2022 au Mali :  
Encore un rapport de la "loi du plus fort"

P.5

## / Brèves /



Mali : Le président de la transition ne peut pas modifier la constitution ou organiser un référendum  
Commune urbaine de Mopti : 621 Millions d'irrégularités  
Autorité routière : Radiographie d'un trou financier de 1,7 Milliards  
Enseignement supérieur : Des étudiants dans la rue pour dénoncer l'absence des enseignants en classe

P.11

P.11

P.12

P.12

## / Actualité /



Crise alimentaire au Mali : Le PAM sollicite un soutien urgent de 110 millions de dollars pour intensifier ces opérations  
Mali : Les auteurs des tueries à Moura doivent être poursuivis et jugés devant un tribunal compétent

P.15

P.16

## / Politique /



Formation des formateurs : Les membres des coordinations de l'AIGE Outillés !  
Nouvelle Constitution : Les étudiants de l'IUG s'approprient du contenu  
Vulgarisation du projet de Constitution : Le RECOTRADE à l'honneur

P.18

P.19

P.20

## / Culture & société /



VENTE DE PRODUITS BLANCHISSANTS : Un business bien prometteur

P.21

## / International /



L'affaire des écoutes : Nicolas Sarkozy condamné de nouveau en appel  
Soudan : L'ONU estime les besoins d'aide à plus de 3 milliards de dollars

P.22

P.24

## / Sport /



CAN U17 : Le Mali vise la troisième place

P.25

## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : [ampikile@gmail.com](mailto:ampikile@gmail.com)

Site Web : [www.malikile.com](http://www.malikile.com)

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :** .....

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO

 **FONDATION  
FORUM DE BAMAKO**  
**23EME EDITION**

**WELCOME**

**AW BISSIMILA**

**BIENVENUE**

**DEVELOPPEMENT LOCAL  
COMME FACTEUR DE PAIX ET DE SECURITE**

RDV les 18, 19, 20 Mai 2023, A L'HÔTEL AZALAI BAMAKO



ACI 2000 Hamdallaye, Rue 384, BP E1752  
Site web : [www.forumbamako.com](http://www.forumbamako.com) / E-mail : [infosffb@gmail.com](mailto:infosffb@gmail.com)  
69 73 81 83 / 65 51 52 58 / 72 29 59 42 / 78 52 36 32.

# Rapport sur les événements de Moura du 27 au 31 mars 2022 au Mali

## Encore un rapport de la "loi du plus fort"



**A** lors que cela fait bientôt un an que l'ONU n'a pas encore donné de suite à la "Plainte du Mali contre la France" et qu'elle n'a répondu que du bout des lèvres au rapport sur le bombardement d'une cérémonie de mariage à BONI par l'armée française, le "Machin de New York" sort précipitamment un rapport sur les événements de MOURA avec en toile de fond l'objectif d'at-

teindre autrement notre pays.

**Face à ce rapport de la "Loi du plus fort", la fibre patriotique doit vibrer à l'unisson.**

1. Il y a des moments dans la vie d'un pays, d'une nation où l'unité et la solidarité paraissent plus que naturelles. Les filles et les fils

oublient spontanément leurs différences, leurs divergences de point de vue, leurs "mésententes internes" pour soutenir les dirigeants du moment. Il en va de la survie du "bien commun : la patrie". Car au-delà de ce qui pourrait être qualifié "d'échec personnel" d'un dirigeant, c'est l'échec de tout un pays, de toute une nation.

**Cette guerre contre le terrorisme en général et en particulier ce rapport sur les événements de MOURA font partie de ces moments.**

2. Avec une pensée forte pour les sœurs et frères qui vivent dans des localités du pays en situation très difficile, aux autres, je dis ceci :

- Quand vous dormez tranquillement auprès de vos familles,
- Quand vous célébrez en grande pompe vos mariages,
- Quand vous vous empressiez de déposer vos enfants à l'école, sans même vous soucier de la situation très difficile des centaines de milliers d'enfants privés d'écoles, de santé, de nourriture et de tout,
- Quand vous vaquez paisiblement à vos occupations,
- Quand vos femmes et filles vont régulièrement aux salons pour se faire belles,
- Quand on ose parler d'organisation des élections et de conquête du pouvoir,

C'est parce que quelqu'un assume cette quiétude, en restant éveillé dans :

- La brousse, avec toutes sortes d'animaux féroces, de serpents venimeux
- Sous les pluies,
- Dans le froid
- Sous la chaleur,
- Sur des montagnes

- Dans des vallées et cours d'eau.

Ce sont ces soldats et leurs dirigeants que l'on veut salir dans un rapport d'enquête, produit dans des conditions ne respectant pas les normes et la démarche méthodologique professionnellement requises garantissant l'impartialité et donc l'objectivité.

**Non, nous disons non. Nous soutenons nos militaires. Nous sommes avec nos soldats, nous sommes derrière nos dirigeants.**

Tellement ces gens ont démontré qu'ils sont de mauvaise foi, menteurs, qu'ils savent mentir depuis le bombardement de l'Irak sous prétexte que ce pays détiendrait des armes chimiques, le monde entier fait attention à toute information en provenance du grand "machin de New York".

3. Nous ne disons pas que nos militaires sont exempts de fautes. Des fautes ? Mais qui n'en commet pas dans l'exercice de ses fonctions ?

Mais hier, dans des circonstances similaires en d'autres endroits du monde, des puissances qui s'acharnent aujourd'hui contre notre pays, ont refusé que leurs soldats soient poursuivis. Leurs peuples se sont « dressés en blocs » derrière leurs dirigeants et les soldats, aux motifs qu'eux : soit ont signé mais n'ont pas ratifié le « fameux » Statut de Rome du 01 Juillet 2002 qui a créé la Cour Pénale Internationale, soit qu'ils n'ont même pas signé.

4. Il est important de signaler que ce genre de rapport d'enquête constitue en quelque sorte l'antichambre de la Cour Pénale Internationale, « une juridiction pénale internationale permanente et à vocation universelle, chargée de juger les personnes accusées de génocide, de crime contre l'humanité, de crime d'agression et de crime de guerre... ».

Pour être poursuivi devant la CPI, le pays de la personne accusée doit avoir signé et ratifié le Statut de Rome. On constate que trente-deux (32) pays, dont de grandes puissances, n'ont pas encore ratifié, soit n'ont même pas encore signé.

Ah oui, c'est cela la puissance. On initie un texte de réglementation de portée mondiale, on ne le signe pas ou on refuse de le ratifier. Mais on encourage les faibles à le signer et à le ratifier. Comment peut-on qualifier une telle attitude ?

On voudrait bien assurer le rôle de « Gendarme du monde » tout en n'étant responsable de rien. C'est cela de l'intelligence, de la grandeur, de la malhonnêteté, de la manipulation ou tout simplement du mépris ?

En Bamanankan, on appelle cela « faire monter quelqu'un à l'arbre et scier le tronc ».

5. Cédant à la sirène de la démocratie, ce mot magique que chaque pays voudrait bien s'adjuger le titre de champion, et dans notre aveuglement derrière la France, l'ancienne puissance coloniale, nos pays francophones se sont empressés de signer et de ratifier ce Statut de Rome. Ainsi, nous avons mis nous-

mêmes la corde de la sanction de la CPI autour de notre cou.

Vous semblez avoir bien joué apparemment Messieurs les puissants !!! Vous avez opté de se cacher derrière les "masques" de la non-signature et la non-ratification, l'Afrique va jouer à visage découvert.

6. Après le procès de la honte pour tout un continent, voire pour toute la Nation noire, du vaillant ancien Président Ivoirien, Laurent Gbagbo, plus aucun Chef d'Etat Africain ne passera devant la CPI. On a refusé de livrer M. Oumar El Bechir, l'ancien Président du Soudan, contre lequel la CPI avait lancé un mandat d'arrêt international. Aucun pays de l'Union Africaine n'a songé de l'arrêter sur son sol. Quant à l'ancien Président du Kenya, M. Uhuru Kenyatta, heureusement que la CPI elle-même a abandonné les poursuites contre lui, l'Afrique était déjà debout.

7. Face à l'injustice qui leur est faite par les grandes puissances, cette façon subtile des pays africains de ne pas appliquer les décisions de la CPI, quoique légitime, est critiquable. On dira que les pays africains refusent d'honorer des engagements internationaux qu'ils ont pris. Et si l'Union africaine dénonçait le Statut de Rome ? Une sorte de retrait du continent de la CPI ? Elle prendrait aussi le risque d'être taxée de ne pas promouvoir la paix et la démocratie.

8. Comment faire alors ? À côté du "Système Onusien", le continent doit être plus solidaire pour :





- Faire plus de promotion pour développer les mécanismes africains existants tels que le "mécanisme de règlement des conflits", la "Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples",

- Concevoir de nouveaux mécanismes en matière économique et financière.

En somme, il nous faut élaborer un "Système africain" pour s'affranchir de la tutelle de ces impérialistes et se faire respecter. L'homme noir est en marge de tout le "système Onusien" actuel et précisément celui des Droits de l'Homme conçus par eux.

9. L'Ordre mondial, de façon simple, pourrait être défini comme "l'ensemble des règles de fonctionnement du monde" établies par les vainqueurs et les vaincus d'une guerre à un moment donné. Il y a eu un Ordre mondial après la première Guerre mondiale, qui a été remplacé par l'Ordre actuel de 1945 après la deuxième Guerre mondiale.

10. Beaucoup de monde se souviennent de l'expression du Général De Gaulle quand il avait traité l'ONU de "machin de New York". C'était après la libération de la France par les "alliés", notamment Américains et Africains, et que les Américains hésitaient à repartir. Les Français mécontents les traitaient de "force d'occupation, d'envahisseurs". Et le Général s'est fâché et il s'est moqué de l'ONU, le "machin de New York". Mais un "machin", c'est-ce que c'est ? C'est quelque chose qu'on ne sait pas avec précision ce que c'est : ni mâle, ni femelle, sans queue, ni tête, mais c'est quoi

alors donc cette chose ? Écoutez, ce machin-là, on ne sait pas ce que c'est.

Cet Ordre de 1945 aurait atteint ses limites. Il ne satisfait plus tout le monde. Il va falloir le changer et mettre en place un "Nouvel Ordre mondial".

11. Si le "Nouvel Ordre mondial" n'est pas conçu pour faire le monde "avec l'Afrique", mais encore "contre l'Afrique", alors il est mal conçu. L'Afrique de 1945 n'est pas celle d'aujourd'hui, ce Nouvel Ordre ne fonctionnerait pas comme l'ancien. Les Africains n'accepteront pas, ou alors ça se fera sans l'Afrique.

12. Événement après événement, on découvre d'autres facettes du « machin onusien » : manipulation, injustice des grandes puissances, guerre pour le partage des ressources du monde, etc. Créée pour « maintenir la paix », dit-on, le monde est « en feu et à sang » au vu et au su de l'ONU : des guerres partout. Elle a créé une armée appelée « casques bleus ». Quand elle envoie des « casques bleus » dans un endroit en instabilité, ils ne retournent plus. C'est un territoire désormais conquis par l'ONU : Liban depuis les années 50, RDC depuis 1963, Irak depuis 1992, Centrafrique, etc.

13. Et bientôt le Mali ? Non, tout sauf. Très peu de Maliennes et de Maliens (même dans notre impossibilité de nous entendre) imaginent un tel scénario. Le mandat de la MINUSMA ne doit plus être renouvelé, Messieurs les Dirigeants de la Transition. Que la MINUSMA soit là ou pas, s'il faut faire un million de morts pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés, les

impérialistes en feront le double, voire le triple. La Côte d'Ivoire est arrivée à les faire partir après 10 ans de présence.

Alors aux Autorités de la Transition, vous avez tous été au « charbon », dans les « feux de l'action », vous savez donc que « tout n'est pas rose dans la vie », encore moins du miel. Il y a des décisions difficiles, très difficiles à prendre, mais ne rien faire aussi est-il une solution ?

En conclusion, il apparaît clairement que c'est la force « brute » qui régleme les rapports entre les pays. Quand le « fort » a raison, on applique le Droit. Quand le « faible » a raison, on écarte le Droit et on l'écrase avec la pure brutalité pour donner « par force » la raison au « fort ».

Dans un tel contexte, que peuvent faire les faibles ? Qu'ils ne se trompent pas, les faibles. Les membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU « siégeant avec droit de veto » sont les USA, la Russie, la Chine, la Grande-Bretagne et la France. Nul ne sait ce que ces cinq pays se disent entre eux avant de le rapporter au reste du monde. Et l'on peut parier qu'ils sont d'accord sur l'essentiel.

Le salut de l'Afrique se trouve d'abord dans l'entente et la paix dans les pays, ensuite la solidarité dans les espaces communautaires et enfin l'unité du Continent. Vivement pour une effectivité de l'unité africaine.

Siné DIARRA Expert-Comptable,  
Essayiste. Bamako – Mali.

## ■ Sory de Motti



Dernière minute.

Le Président Kassoum Tapo, solide et soixante-naïre, vient de débarquer à l'instant même à Abidjan où se déroulera ce week-end le mariage de son neveu Boubacar Sidibe fiancé à une belle et intelligente ivoirienne.

Ceux où celles qui voudraient vérifier, peuvent téléphoner à ses contacts habituels. A son retour d'Abidjan, il s'envolera pour le Canada.

Merci à toutes et tous, Me Kassoum Tapo, se porte comme un charme.

Sory de Motti, secrétaire national de Morema, chargé de la Communication et des Relations Publiques.



## ■ Diakaridia Moussa Konaté



C'est fini Manchester City en finale de la Ligue des champions inchallah

## ■ Primature du Mali



Le Premier ministre se recueille sur la tombe du Président feu Modibo Keita.

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, au nom du Président de la Transition, SE le Colonel Assimi GOITA, a procédé au dépôt de gerbes de fleurs sur la tombe du Président feu Modibo Keita, au cimetière de Hamdalaye. En ce jour anniversaire de son décès, le Chef du Gouvernement a rendu hommage à Feu Modibo Keita et a rappelé qu'il est l'un des pères fondateurs de notre pays, « Nous sommes fiers de continuer son œuvre », a ajouté Choguel Kokalla Maïga.

Le Premier ministre a saisi l'occasion pour lancer un message d'unité, de tolérance et d'union sacrée autour du Mali.

CCRP/Primature



## ■ Forces Armées Maliennes



EMGA : Une délégation de l'Etat-Major Général des Armées du Ghana à l'EMGA du Mali

Une forte délégation de l'Armée ghanéenne, conduite par son Chef d'Etat-Major Général des Armées, le Major Général P.N ANDOH a été reçue, le lundi 15 mai 2023, par le Chef d'Etat-Major Général des Armées (CEMGA), le Général de Division Oumar Il s'agissait de faire part au CEMGA de la présence d'une délégation de l'Etat-Major Général des Armées du Ghana au Mali.

La rencontre a été l'occasion pour les deux délégations d'échanger sur le renforcement de la coopération bilatérale entre les deux pays sur le plan sécuritaire.

Le CEMGA du Ghana, le Major Général P.N ANDOH a déclaré que sa délégation est présente au Mali dans le cadre de la remise des médailles de la compagnie 10 du Ghana au sein de la MINUSMA à Tombouctou.

Il a saisi l'occasion pour saluer l'amitié historique qui lie son pays au Mali, dans l'espoir que les deux pays vont œuvrer ensemble pour la stabilité de notre pays. Le Chef d'Etat-Major Général des Armées a également salué les Forces de Défense et de Sécurité du Mali pour leur détermination dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans notre pays.

Une remise de cadeaux et une photo de famille ont mis fin à la rencontre.

Cal Jacques DIARRA





## ■ Nia Dialla Keita



LDC: Real Madrid le club le plus titré quitte la compétition, après un match sans maîtrise à Manchester City. Aller - Retour (5-1)

## ■ Ibrahima Boubacar Yoro Maiga



La meilleure équipe du moment a gagné. Félicitations à City et courage au nous. Hala Madrid

## ■ Abdoul Demebele



Après 14 Ligues des Champions, c'est normal de laisser un club créé, depuis 1880 de tenter sa chance pour la seconde fois

## ■ Alou Badra Keita



FESTIJEUNES 2023

MERCI DU FOND DU COEUR A NOTRE FIERTÉ DU CINÉMA MALI ETALON D'OR DU FESPACO TONTON CHEICK OUMAR SISSOKO

PARRAIN DU VOLET CINÉMA FESTIJEUNES VOUS INVITE A VENIR MASSIVEMENT DU VENDREDI 19 MAI AU DIMANCHE 21 DE 20H A 22H LES AMOUREUX DU CINEMA VENONS CÉLÉBRER NOS ICÔNES DU DOMAINE

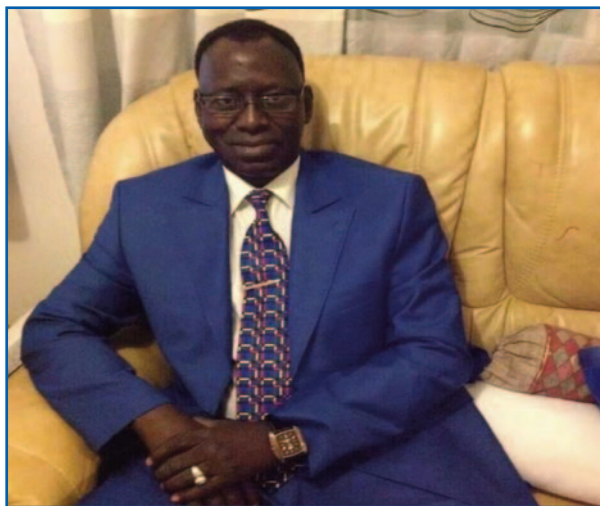
Associationdabamodibokeita Admk  
Festi'jeunes ADMK



## ■ Aichasport+



Doyen Djibril Traore sur sa Page Facebook L'arbitrage en Afrique est l'une des grandes plaies du football de notre continent! Nous avons l'impression qu'il faut être parrainé ou en tout cas soutenu d'une manière ou d'une autre pour bénéficier des faveurs des arbitres ou de ne pas être leur victime. Personnellement je n'arrive pas à digérer jusqu'à présent la façon dont nos cadets ont été éliminés hier! Oui notre football pour ne pas dire notre pays vient d'être victime d'un des plus grands scandales d'arbitrage des compétitions de la CAF et malheureusement ce n'est ni la première ni la deuxième fois et peut-être pas hélas la dernière fois. Les pseudos connaisseurs de football disent sur certaines antennes que notre attaquant avait déjà perdu le ballon je leur réponds simplement que la balle peut bien se trouver dans une surface de réparation et si l'arbitre constate qu'un joueur défenseur agresse un joueur du camps adverse dans la surface du dit défenseur l'arbitre siffle penalty et fait ramener le ballon dans l'autre surface pour la réparation donc leur faux argument ne tient pas du tout, c'est pas moi qui le dit mais les lois du football qu'il faut maîtriser avant de se lancer dans notre métier! Certes l'encadrement a commis quelques erreurs d'inexpérience mais en dépit de tout sans cette bévue inexplicable de l'arbitre qui n'a même pas daigné consulté la VAR on se serait qualifié! Pourvu qu'on tire les enseignements et tous les enseignements pour ne pas qu'on continue de nous marcher dessus comme des faire-valoir! C'est juste un point de vue j'allais dire un cri de cœur!



## ■ Kanfari Sonni Anass Maiga



#Kidal : Le 17 mai 2014 à Kidal, des éléments du MNLA font irruption dans les locaux du Gouvernorat de Kidal vers 15 heures 30 ministre pour exécuter froidement des représentants de l'Etat qui venaient tout juste de finir une rencontre avec le Premier ministre Moussa MARA.

## ■ Présidence de la République du Mali

Conseil de sécurité : démarrage des travaux de l'atelier de clarification des concepts de la Politique de sécurité nationale



Le Conseil de sécurité nationale a ouvert à Koulouba, ce mercredi 17 mai 2023, en début de matinée, les travaux de son atelier de clarification des concepts de la Politique de sécurité nationale du Mali. Cette cérémonie était présidée par le Secrétaire permanent du Conseil de sécurité nationale, le Général de division Yamoussa CAMARA.

Pendant trois jours, les experts se réuniront à Koulouba en vue d'avoir une compréhension commune des concepts de la Politique de sécurité nationale. Car après tout l'objectif final reste « d'ancrer la politique de sécurité nationale dans l'histoire séculaire du pays, en puisant dans les valeurs cardinales de la famille-nation, devant servir de socle à l'État-nation que nous ambitionnons de perpétuer ».

Selon le Conseiller à la sécurité nationale, la « défense dit-on, plutôt la sécurité nationale de façon globale, n'est pas un champ que certains labourent seuls pour en livrer la récolte aux autres ». Il s'agit plutôt d'un travail en commun pour des résultats plus concluants. Selon ses précisions, il s'agit d'une approche holistique et pluridisciplinaire qui « aura permis un pas de géant en fédérant les expertises et les énergies pour l'aboutissement des efforts ».

Pour ces analyses de clarification, le Conseil de sécurité nationale a ratissé large en mettant à contribution divers départements ministériels et diverses expertises.

« La politique de sécurité nationale a vocation à être une référence en matière de fixation des grandes orientations et le cadre général d'action de toutes les parties prenantes dans la protection du territoire, des personnes et de leurs biens. Cela pour garantir la cohérence d'ensemble de la défense du territoire », a expliqué le Général de division Yamoussa CAMARA, dans son allocution d'ouverture des travaux tout en précisant que le Conseil de sécurité nationale a pour objectif d'anticiper sur les crises et les catastrophes pouvant affecter la sécurité nationale. Il dispose pour ce faire d'un Secrétariat permanent, qui est son organe d'exécution.

Le projet de création du Conseil de sécurité nationale a été soumis en 2014 au Conseil supérieur de la défense nationale par le Cabinet de défense du Premier ministre. Il a été retoqué en vue de prendre en compte d'autres aspects de la sécurité nationale, a précisé le Conseiller à la sécurité nationale, qui indique l'élaboration d'une version consolidée de la « politique de sécurité nationale prenant en compte toutes les dimensions de la sécurité humaine ». Cette politique devra se décliner en stratégie nationale de sécurité, a-t-il souligné.

« Avant d'entamer l'étape ultime de la finalisation du document, qui fera l'objet de travaux ultérieurs, il nous a paru nécessaire de poursuivre ensemble la clarification des concepts en vue d'une même compréhension et de mieux défendre le projet lors d'ateliers de validation avec tous les acteurs concernés », a conclu le Général de

division Yamoussa CAMARA, Secrétaire permanent du Conseil de sécurité nationale.



## ■ Mamadou Ismaila KONATE



Moura : entre la version des et le communiqué du , il s'agit avant tout d'élucider les circonstances dans lesquelles 500 vies humaines ont été anéanties. Pour le peuple du Mali et pour le monde entier, la vérité doit être dite à ce sujet ! #PourMoura #LaVérité



## ■ KONATE Malick



#Mali - #UE : « L'UE demande aux autorités de transition maliennes de faire la lumière sur ces événements au moyen d'une enquête judiciaire indépendante, impartiale, efficace et exhaustive et de traduire en justice tous les responsables d'abus. »...

[https://eeas.europa.eu/eeas/mali-d%C3%A9claration-du-haut-repr%C3%A9sentant-vice-pr%C3%A9sident-josep-borrell-suite-%C3%A0-la-publication-du\\_fr](https://eeas.europa.eu/eeas/mali-d%C3%A9claration-du-haut-repr%C3%A9sentant-vice-pr%C3%A9sident-josep-borrell-suite-%C3%A0-la-publication-du_fr) #Bèki\_Takè

**Mali : Le président de la transition ne peut pas modifier la constitution ou organiser un référendum**



**Selon l'ARTICLE 118, l'initiative de révision de la Constitution appartient au Président de la République et aux Députés. Depuis le coup d'État de 2020 au Mali, le colonel Assimi Goïta a assumé la présidence de la transition.**

**C**ependant, il est important de noter que le président de la transition n'a pas le pouvoir pour modifier la Constitution ou organiser un référendum. Ces prérogatives sont exclusivement réservées au président de la République légitime, élu par le peuple.

La transition au Mali a été mise en place suite au coup d'État qui a renversé le président Ibrahim Boubacar Keïta en août 2020. Depuis lors, le colonel Assimi Goïta a été désigné pour diriger la transition, avec pour mission principale de rétablir l'ordre et de préparer le pays pour des élections démocratiques.

Il est essentiel de souligner que le président de la transition détient un mandat limité et temporaire. Son rôle principal consiste à assurer la stabilité politique et institutionnelle du pays, ainsi qu'à préparer les conditions propices à des élections libres et équitables. Il n'a pas le pouvoir de modifier la Constitution en vigueur ou d'organiser un référendum pour amender la loi.

La modification de la Constitution est une question d'importance capitale qui requiert un processus démocratique et inclusif, impliquant la participation active du peuple malien par le biais d'élections libres et parlementaires. Seul le président légitime et élu a le pouvoir d'engager un processus constitutionnel.

La Constitution en vigueur établit les droits et devoirs des citoyens, ainsi que les principes de gouvernance du pays. Tout changement de cette Constitution doit donc être réalisé de manière légitime et conformément aux procédures démocratiques établies.

Il est donc primordial de respecter le principe selon lequel seul le président de la République légitime et élu par le peuple a le pouvoir de modifier la Constitution. Cela garantit la légitimité des modifications constitutionnelles et renforce la confiance du peuple malien dans son système politique.

Le président de la transition au Mali, le colonel Assimi Goïta, n'a pas l'autorité pour modifier la Constitution en vigueur ou organiser un référendum. Ces attributions

**Commune urbaine de Mopti : 621 Millions d'irrégularités**



**Le rapport de vérification révèle de graves faits présumés de mauvaise gestion et de détournement.**

**L**es conclusions du rapport ficelé par le Bureau du Vérificateur Général viennent d'être révélées et elles sont accablantes. Il s'avère que les comptes sont mal tenus et le moins-disant écarté du bénéfice d'un marché au profit d'un concurrent plus cher. D'importants montants auxquels la commune avait droit n'ont jamais été réclamés entre 2019 et le premier trimestre de 2022, notamment les frais de transfert pour un montant de 48.761.000 FCFA, les frais d'édilité pour un montant de 313.177.500 FCFA, des redevances de marchés et de location pour un montant de 24.867.000 CFA, les frais de permis d'occuper pour un montant de 3.200.000 F CFA. A côté de ces recettes qui n'ont pas été comptabilisées, des dépenses qui, elles, ont bien été faites, à tort. En effet, un marché de 2.448.000 FCFA qui n'a point été entièrement exécuté a fait l'objet d'un paiement intégral, des travaux non-conforme payés à hauteur de 576.000 FCFA, des indemnités et frais de déplacement indus cumulant à 7.660.000 FCFA, des subventions irrégulières se chiffrant à 27.817.000 FCFA.

Enfin, des droits d'enregistrement non-perçus pour un montant de 105.976.098 FCFA.

L'équipe communale doit prendre le taureau par les cornes. Des recommandations sont formulées dans ce sens, portant notamment sur la mise au pas des Comités de gestion scolaires en ce qui concerne les modalités de justification des subventions reçues de l'Etat, de communiquer aux soumissionnaires des informations requises à l'issue des appels à concurrence conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Au regard de la gravité des faits présumés de mauvaise gestion et de détournement, le Bureau du Vérificateur Général s'est tourné du côté de la justice pour s'occuper de ce dossier.

Ibrahim Yattara / Source : L'Informateur

reviennent exclusivement au président de la République et élu par le peuple. Il est essentiel de respecter les principes démocratiques et constitutionnels pour préserver la stabilité et la légitimité du Mali.

MLS

## Autorité routière : Radiographie d'un trou financier de 1,7 Milliards



**Bien classé au hit-parade des dérapages financiers pour « le paiement indu d'indemnités, de carburant, la non-comptabilisation de recettes » selon les termes utilisés dans un document du Bureau de Vérificateur Général.**

Votre journal a pu consulter le rapport de vérification qui a décrié les irrégularités administratives et financières de 2017 à 2021 et qui confirme les doutes émises par le citoyen lambda sur l'utilisation correcte des fonds alloués à l'entretien routier. La radiographie des dépenses de fonctionnement et d'investissement, la collecte de recettes, les transferts et réceptions de fonds, les opérations d'enregistrement et la mise en œuvre des conventions de financement laisse apparaître une culture « de paiement indu d'indemnités au Délégué du contrôle financier auprès de l'Autorité routière pour un montant de 10.650.000 FCFA, de carburant aux membres du Conseil d'administration pour un montant de 24.634.900 FCFA, de non-comptabilisation des recettes des postes de péage pour un montant de 37.391.900 FCFA, le non-recouvrement des recettes issues des pénalités de surcharge pour un montant de 151.372.620 FCFA, le non-recouvrement par l'AGE-ROUTE à l'Autorité Routière du reliquat après la clôture du programme 11ème FED (NDLR : Fonds européen de développement) pour un montant de 288.465.618 FCFA, la non-retention des pénalités de retard sur les marchés d'entretien des bacs pour un montant de 14.956.725 FCFA, le non-reversement des recettes issues de la délivrance des cartes de riverains pour un montant de 1.123.000 FCF, au paiement de dépenses inéligibles sur le fonds d'entretien routier pour un montant de 18.937.186 F CFA et au paiement d'indemnités indues à des agents dans le cadre de la gestion des travaux à haute intensité de main d'œuvre pour un montant de 104.000.000 FCFA. » En somme, face aux dépenses incontrôlées, l'Autorité routière a aligné les recettes non encaissées. Ces carences ont entraîné un trou financier de 1,735 milliard de F CFA et sont dénoncées au président de la Section des comptes de la Cour suprême et au procureur de la République près le Tribunal de la Commune III du district de Bamako, chargé du pôle économique et financier.

## Enseignement supérieur : Des étudiants dans la rue pour dénoncer l'absence des enseignants en classe

**Les étudiants de l'école normale supérieure et de trois facultés de Bamako ont manifesté ce matin 17 mai pour exiger la fin des grèves des enseignants et la reprise immédiate des cours. La manifestation a commencé de la faculté des sciences et technique à la direction générale de l'enseignement supérieur.**

Les syndicalistes d'enseignants observent un arrêt de travail depuis 3 semaines. Et cela après une série de grève au mois de janvier dernier. Ils réclament entre autre : « l'amélioration des conditions de vie de l'enseignant supérieur, la sécurisation de l'espace universitaire et la séparation du statut enseignant et enseignant chercheur ».

« Trop c'est trop, on veut étudier » scandaient les étudiants manifestants. Ils exigent un enseignement de qualité au niveau supérieur mais aussi du secondaire. « Suite à un mot d'ordre de grève des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, il y a de cela plus de deux mois, nous sommes victimes à notre droit à l'éducation », regrette Nelga Dembélé, porte-parole du mouvement des étudiants manifestants. « Nous lançons un cri de cœur à toutes les couches impliquées », rajoute-t-il.

« Le mépris total »

Pour le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur, cet arrêt de travail s'explique par le mutisme des autorités. « Le gouvernement est resté sur sa position. Le mépris total. C'est ce qui nous a amené à cet arrêt de travail », explique le secrétaire général du comité exécutif national du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur. « Nous réclamons neuf points dont, la prime de recherche depuis 2017 et la séparation des statuts enseignants-chercheurs et chercheurs », martèle Dr Alou Diarra.

Ces arrêts de travail se déroulent au moment où plus de 15 mille bacheliers de 2022 n'ont toujours pas commencé l'année universitaire dans les facultés choisies. Malgré toutes nos sollicitations le ministère de l'enseignement supérieur n'a pas voulu réagir.

Trouver un consensus

La Fédération nationale des Parents d'élèves s'est dit engagée à trouver un consensus entre les deux parties concernées. Toutefois, elle reconnaît que la situation devient de plus en plus insupportable.

Studio Tamani

Le défaut d'une mise à jour et de validation de manuel de procédure administrative et financière, d'élaboration et d'approbation d'un règlement intérieur joint au non-respect des dispositions relatives à l'ouverture des comptes bancaires, à la non-institution d'une régie d'avances, au non-respect des procédures de sortie des matières, aux défaillances constatées dans l'archivage des souches des carnets de tickets et la non-observation des limites de prérogatives en matières de passation des marchés, entre autres, trouvent leur illustration dans la gestion aventureuse de l'Autorité routière.

Ibrahim Yattara / Source : L'Informateur

# Barton Hall

Un séjour linguistique en résidence tout en s'amusant avec des activités sportives et FUN au programme !

## REGION D'ACCUEIL:

Le séjour aura lieu à Barton Hall près de la ville de Torquay, dans le Devon, comté du sud-ouest de l'Angleterre, encadré par les Cornouailles à l'ouest et le Dorset à l'est, surnommé la « Riviera » anglaise avec son climat privilégié et doux.

## CENTRE & HEBERGEMENT:

Le centre offre un espace extérieur de 19 hectares de parc comprenant une zone d'activités couvertes, une piscine extérieure chauffée et un lac. Il est doté d'installations intérieures et extérieures avec de grands espaces en plein air offrant un exceptionnel panel d'aventure et d'activités notamment pour les sports nautiques et aquatiques. Les jeunes sont logés en chambres de 4 à 8 lits. Toutes les chambres disposent d'une douche et toilettes privatisées. Les petits déjeuners anglais et continentaux, et deux repas chauds par jour, sont pris dans le restaurant self-service du centre.

## COURS ET ATELIERS:

24 heures de cours d'anglais. Accent sur la communication pour aider les jeunes à maîtriser en anglais des situations réelles. Les cours sont dispensés par des professeurs anglophones qualifiés. Un test en début de séjour permet d'évaluer les connaissances des jeunes et de les répartir en groupes de niveau.

## ANGLAIS & MULTI-ACTIVITÉS

**Cours de langue:** maximum 15 élèves par classe

**Activités:** grand choix parmi la liste ci-dessous

## LOISIRS:

- Des demi-journées d'activités sportives et culturelles
- Des soirées animées.

Activités possibles sélectionnées parmi la liste ci-dessous:  
Descente en rappel – Aeroball – Aquafun – Tir à l'arc – Canoë – Parcours du Combattant – Escalade – Promenade en bord de mer – Sentiers naturels et maritimes – Escrime – Balançoire géante – Ascobranche – Ecole de Jacob – VTT – Course d'orientation – Résolution d'énigmes en équipe – Construction de Radeaux – Exercices de Survie en nature – Trapèze – Vertical challenge – Tyrolienne

Tous les soirs nos équipes proposent un programme de divertissements composé de jeux, quiz et activités de détente ou divertissantes encourageant les jeunes à faire preuve de créativité. Les veillées seront choisies et adaptées aux besoins de chaque groupe de jeunes.

2 excursions d'une journée + 2 excursions d'une demi-journée.

Excursions possibles: Dartmouth – Torquay – le parc national de Dartmoor – etc.

## ENCADREMENT:

Conforme aux normes Jeunesse et Sports. Equipe d'animation française et britanniques et notre Directeur de centre.

**VOYAGE:** Le client organise le voyage en avion au centre

Avant beaucoup de demandes pour ce séjour, notre centre se remplit très rapidement, nous pouvons être amenés à utiliser un autre centre offrant des prestations similaires. Les activités proposées ne sont pas contractuelles. Elles sont indiquées à titre d'exemple selon les disponibilités sur place. Toute activité ne pouvant avoir lieu sera remplacée par une activité équivalente.



Dates  
Séjours 2023  
Du 1<sup>er</sup> au 14 Août  
ou  
Du 14 au 27 Août

Tarifs:  
2 000 000 FCFA  
Frais d'inscription:  
300 000 FCFA

Séjour  
Exceptionnel  
à Dakar pour  
les formalités  
de visas en  
juillet 2023

MADE IN  
BRITAIN



# City Sightseeing Dubai

Hop On - Hop Off

City Sightseeing Dubai's hop-on hop-off bus tours combine sightseeing with transportation, allowing you to plan your itinerary. These tours will allow you to experience a scenic glimpse of Dubai's diversity. Visit historical areas taking you back in time, view incredible skyscraper landscapes, experience a magical paradise along the coast and admire the beautiful Dubai Marina. Audio commentary is available in 12 languages. Routes include over 45 stops showing the most popular attractions around Dubai.



**WE SHOW YOU DUBAI!**  
DISCOVER DUBAI FROM  
THE BEST VIEWPOINT

- 24 24 HR TICKET INCLUDES: Night Tour, Arabian Dhow Boat Cruise, RTA Waterbus (Abra) Ride, Dubai Museum Entry, Sheikh Saheed Al Maktoum House Entry, VIP Global Village Ticket (November-April), Al Ghana Centre Shopping Discount Card & 5 other Museums.
- 48 48 HR TICKET ADDITIONALLY INCLUDES: Dubai Aquarium and Under Water Zoo Entry & Sharjah Tour (Shuttle bus to Sharjah available)



FREE Night Tour



FREE Dhow Cruise



FREE Dubai Museum



FREE Water Taxi



FREE Sheikh's House

24/48  
HOURS



On-board



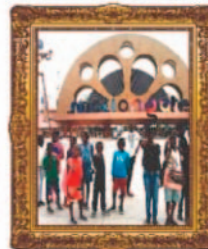
Book your City Sightseeing ticket with Emirates Holidays and enjoy a complete tour around the city.

# WARABIZ TOUR



BAMAKO - DUBAI VIA DAKAR  
SÉJOUR - DUBAI :  
DU 05 AU 19 AOÛT 2023

Tarifs : 1 800 000 FCFA  
Frais d'inscription : 300 000 FCFA



# ANGLETERRE 2023

REJOIGNEZ-NOUS À  
**BARTON HALL**

LES MEILLEURS PARCS  
D'ATTRACTIONS  
DE LONDRES



An Amazing Experience With us

13 ans  
D'Expériences





## Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

# Lutte contre la corruption : Quelles sont les relations de collaboration entre l'OCLEI et les autres structures ?

**Le décret n°2015-0719/P-RM du 9 novembre 2015 portant organisation et modalités de fonctionnement de l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite, en son chapitre IV, articles 25, 26, 27, 28, 29 et 30, définit les relations de l'OCLEI avec les structures de contrôle et autres acteurs.**

**Article 25 :** L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite reçoit, à sa demande, tous les rapports d'activités et d'audits des structures de contrôle et de supervision, et toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les officiers de police judiciaire, nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

**Article 26 :** L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite peut également demander aux administrations, institutions et organismes publics ou privés ou à toute personne physique ou morale de lui communiquer tout document ou information qu'il juge utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

**Article 27 :** Les autres structures saisies sont tenues de déférer à toutes les injonctions ou instructions émanant de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite dans le cadre de

la prévention et de la lutte contre l'enrichissement illicite.

**Article 28 :** Tout refus délibéré de communiquer ou de mettre à disposition les éléments d'informations ou les documents requis constitue une infraction d'entrave à la justice.

**Article 29 :** L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite peut demander aux structures de contrôle, de détection ou de répression, des audits ou enquêtes dans leurs secteurs d'activités.

**Article 30 :** Il peut procéder ou faire procéder, auprès de toutes personnes ou structures, publiques ou privées, à des opérations d'investigations pour les faits susceptibles de constituer un acte d'enrichissement illicite.

## Crise alimentaire au Mali : Le PAM sollicite un soutien urgent de 110 millions de dollars pour intensifier ces opérations



**D**ans un communiqué de presse dont la rédaction de Malikilé a eu copie, le Programme Alimentaire Mondial a lancé un appel pressant pour intensifier les opérations de lutte contre la crise alimentaire envers des milliers de personnes confrontées à une catastrophe alimentaire.

Alors que la violence, les déplacements de population et les chocs climatiques continuent d'exacerber l'insécurité alimentaire et la malnutrition au Mali, le Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM) a besoin d'un financement urgent pour augmenter l'aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence à 3,8 millions de femmes, d'hommes et d'enfants dans les régions touchées par le conflit, notamment au centre, au nord et au sud-est du Mali.

La réponse renforcée du PAM ciblera les zones difficiles d'accès comme Ménaka, où le nombre de personnes forcées de fuir leurs maisons continue d'accroître, la faim atteignant des niveaux catastrophiques en raison des effets combinés des extrêmes climatiques et des violences intercommunautaires.

"L'insécurité alimentaire a déjà atteint des niveaux alarmants à Ménaka. Nous devons agir maintenant avant qu'il ne soit trop tard pour

éviter une insécurité alimentaire généralisée en veillant à ce que les personnes vulnérables reçoivent une assistance rapide et efficace. Les conséquences de l'inaction sont inimaginables", a déclaré Eric PERDISON, Représentant et Directeur du PAM au Mali.

La récurrence de l'insécurité, les chocs climatiques et les prix élevés des denrées alimentaires continuent de provoquer une faim et une malnutrition aiguës au Mali, avec un nombre de personnes confrontées à un accès irrégulier à des aliments nutritifs, qui devrait atteindre 1,2 million pendant la période de soudure de juin à septembre, selon l'analyse de la sécurité alimentaire du Cadre Harmonisé de mars 2023. Pour la première fois depuis le lancement du Cadre Harmonisé en 2014, plus de 2 500 personnes dans la région de Ménaka devraient connaître des niveaux catastrophiques de faim (phase 5 du CH) pendant la période de soudure - à un pas de la famine.

La propagation de l'insécurité dans les régions du sud et de l'ouest du Mali, auparavant sûres, a également un impact négatif sur l'agriculture, la pêche et la production animale et réduit considérablement la capacité des familles à accéder à la nourriture. La dernière analyse

de marché de février 2023 indique que les prix des denrées alimentaires ont considérablement augmenté pour le mil (+ 55 %), le sorgho (+ 27 %), le maïs (+ 43 %), le riz importé (+ 26 %) et le riz local (+ 28 %), par rapport aux moyennes quinquennales. Ces augmentations entravent davantage l'accès à la nourriture pour les familles les plus pauvres.

Globalement, en 2023, le PAM prévoit de fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle d'urgence à 3,8 millions de personnes au Mali, y compris 650 000 pendant la période de soudure précoce (mars à mai) et 1,2 million de personnes en situation d'insécurité alimentaire pendant la période de soudure agro-pastorale (juin à septembre).

En collaboration avec le Commissariat à la Sécurité Alimentaire du Mali, le PAM apporte actuellement une aide en espèces à 487 500 membres de la communauté d'accueil et à 162 500 personnes déplacées à l'intérieur du pays pour leur permettre d'acheter les aliments de leur choix sur les marchés locaux. En plus de cette aide alimentaire d'urgence vitale, le PAM continuera à mettre en œuvre des programmes de prévention et de traitement de la malnutrition au profit de 450 000 enfants (âgés de 6 à 59 mois), de 22 000 femmes et filles enceintes et allaitantes, et de 48 000 parents d'enfants hospitalisés chez qui on a diagnostiqué une malnutrition aiguë sévère. Mais, sans ressources suffisantes, la réponse du PAM sera considérablement réduite.

Pour continuer à fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle aux personnes vulnérables au Mali, le PAM a besoin d'urgence de 110 millions de dollars américains, au cours des six prochains mois. Les contraintes de financement ont déjà forcé le PAM à réduire les rations alimentaires de 50 pour cent pour les communautés hôtes en avril et en mai. Sans un financement adéquat, le PAM sera obligé de procéder à des réductions encore plus conséquentes à partir du mois de juin.

■ Binadjan Doumbia

## Mali : Les auteurs des tueries à Moura doivent être poursuivis et jugés devant un tribunal compétent

**A**mnesty international salue la publication le 12 mai du rapport d'enquête du haut-commissariat aux droits de l'homme des nations unies (HCDH) portant sur l'opération militaire conjointe de l'armée malienne, avec les membres de la société militaire privée Wagner, dans le village de Moura (cercle de Djenné ; région de Mopti) du 27 au 31 mars 2022.

Ce rapport conclut que durant le siège du village de Moura, du 27 au 31 mars 2022, au moins 500 personnes ont été exécutées de manière extrajudiciaire par les forces armées maliennes et leurs alliés étrangers. Le rapport documente aussi les cas de 58 femmes et jeunes filles victimes de violences sexuelles commises par des militaires maliens. Le rapport s'appuie sur 157 entretiens individuels, effectués pendant une période de sept mois allant du 1er avril au 30 octobre 2022, avec des rescapés de l'attaque, y compris des vic-

times de violences sexuelles, ainsi que des personnes désignées par les militaires pour enterrer les corps dans des fosses communes. Le 13 mai 2022, les autorités maliennes ont dénoncé le rapport et précisé qu'« aucun ressortissant civil de Moura n'a perdu la vie durant l'opération aéroportée ». Elles ont également annoncé l'ouverture d'une enquête contre la mission d'établissement des faits du HCDH pour espionnage, atteinte à la sécurité de l'Etat et complot extérieur.

« Selon le rapport du HCDH, les crimes commis à Moura pourraient constituer des crimes de droit international. Si le HCDH rapporte la présence à Moura d'une trentaine de combattants d'un groupe armé, la Katiba Macina, le 27 mars 2022, jour de la foire, celle-ci ne saurait justifier les exécutions extrajudiciaires, viols, et pillages commis par les forces armées contre les habitants et forains piégés par leur siège », a déclaré Samira Daoud, Directrice ré-

gionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre à Amnesty International.

Le rapport du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme constitue une étape cruciale pour la manifestation de la vérité sur les atrocités commises à Moura et doit contribuer au droit des victimes à la justice. Le 6 avril 2022, Amnesty International avait dénoncé les crimes commis par les militaires et leurs alliés et alerté sur la nécessité de mener des enquêtes judiciaires approfondies et indépendantes sur les incidents à Moura.

Le même jour, la justice militaire avait annoncé avoir ouvert une enquête sur ces incidents. Depuis, aucune information publique n'a été donnée sur l'éventuelle avancée de cette procédure. Dans son rapport "Des crimes sans coupable" paru le 13 avril 2022, Amnesty International indiquait que la quasi-totalité des procédures ouvertes concernant des exactions commises par des militaires dans le cadre du conflit n'évolue pas et reste au point mort sans jamais aboutir à des procès. Amnesty International dénonçait aussi la compétence des tribunaux militaires pour juger des crimes contre les civils, en violation des normes internationales et régionales de protection des droits humains.

Au regard de la gravité des crimes commis, Amnesty International appelle les autorités à diligenter une procédure judiciaire indépendante et impartiale devant les tribunaux de droit commun sur les crimes commis à Moura et attire l'attention de la Cour pénale internationale, qui a une enquête ouverte sur la situation au Mali, sur le cas de Moura qui constitue l'évènement le plus meurtrier contre des civils depuis le début du conflit en 2012. Nous dénonçons l'impunité ambiante au Mali et la poursuite des violences par les parties belligérantes contre les populations civiles du Centre du pays, en particulier. Les parties au conflit au Mali, l'armée malienne et ses alliés tout comme les groupes armés, ont l'obligation de respecter le droit international humanitaire. Les crimes visant les civils, tels que les exécutions extrajudiciaires, les viols et autres violences sexuelles, sont absolument prohibés. Samira Daoud, Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre à Amnesty International.

Source : amnesty.org







# LA PENSION DE RETRAITE ANTICIPÉE POUR RAISON DE SANTÉ

## Conditions d'ouverture des droits :

- Avoir accompli au moins 13 années d'assurance
- Avoir 53 ans et moins de 55 ans pour toutes les catégories
- Certificat médical attestant l'impossibilité d'exercer une activité professionnelle



## INPS Au service des assurés sociaux

**Employeurs ! Faites vos déclarations et assurez leur paiement régulier à bonne date au plus tard le 15 de chaque mois afin d'éviter toutes pénalités**

## Formation des formateurs : Les membres des coordinations de l'AIGE Outillés !



L'Autorité Indépendante de gestion des élections (AIGE) a organisé conjointement avec le projet Appui aux Réformes et aux élections au Mali (PAREM) et la Fondation internationale pour les Systèmes électoraux (IFES), une formation des formateurs allant du mercredi 17 mai au jeudi 18 mai 2023 à l'hôtel Radisson collection. Objectif : Former un pool de formateurs qui, à leur tour, seront à même de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des coordinations de l'AIGE afin qu'elle puisse conduire de manière professionnelle, efficace, efficiente et dans un climat apaisé les scrutins lors du cycle électoral.

Le représentant du président de l'AIGE, Koma Sanou, a fait savoir que cette formation des formateurs qui débute ce mercredi 17 mai 2023 est d'une importance incommensurable. Selon lui, à la fin de cette formation, les participants seront chargés de former les principaux acteurs du processus sur le terrain. Au nom du président de l'AIGE, il leur a adressé ses vives salutations et remerciements. « Je vous invite à plus d'assiduité pour la formation. Nous saluons et remercions le PAREM pour son appui dans le cadre de la réalisation de ce programme », a-t-il dit.

Selon Fatimata Ossade Traoré, Chef de l'unité de Gouvernance PNUD Mali, représentante du PNUD, cette formation des formateurs est un renforcement de capacités des membres de l'AIGE qui est organisée conjointement par

PAREM et l'IFES, suite à une requête des autorités de la transition adressée au Secrétaire général des Nations Unies, sollicitant un appui de l'ONU et des partenaires techniques et financiers en vue de renforcer les capacités du Mali à relever les défis majeurs de la transition. « Le thème retenu pour cette formation est : les missions de l'AIGE, Enjeux, défis, risques et opportunités. Cette formation n'est qu'une action parmi tant d'autres efforts, dans le même cadre du renforcement du partenariat entre le système des nations, les partenaires techniques et financiers et témoigne de l'importance accordée au partenariat avec le Mali pour l'accompagner dans ces efforts de conduire le processus électoral de sortie de la transition », a-t-elle énoncé.

Il faut rappeler que c'est suite à une requête de novembre 2020 du ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation sollicitant l'accompagnement technique, financier, matériel et logistique des Nations Unies pour renforcer les capacités du ministère à relever les défis majeurs de la transition, et suite au déploiement d'une mission d'évaluation des besoins. C'est ainsi que le projet d'appui aux réformes au Mali (PAREM) a été mis en place et a démarré ses activités le 1er juillet 2021 afin d'apporter l'accompagnement financier, technique, matériel et logistique sollicité aux différents acteurs impliqués dans les réformes politiques, institutionnelles et électorales, et dans le processus électoral, notam-

ment le ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et l'autorité indépendante de gestion des élections.

Le 24 juin 2022, le Président de la transition, chef de l'État, a promulgué la loi n°2022-019 du 24 juin 2022 portant sur la loi électorale. Celle-ci consacre, dans son article 3, la création d'une autorité administrative indépendante dénommée Autorité Indépendante de Gestion des Élections, en abrégé « AIGE ». Cette dernière a pour mission « l'organisation et la gestion de toutes les opérations référendaires et électorales » avec l'appui du ministère chargé de l'Administration Territoriale. Les membres du collège de l'AIGE ont été nommés par décret présidentiel le 12 octobre 2022 et ont prêté serment le 20 octobre 2022. Ils ont été officiellement installés le 10 janvier 2023. L'AIGE est représentée au niveau de chaque région, district, cercle, commune par une coordination de 7 membres, à raison de 4 représentants des pouvoirs publics, 2 des partis politiques et 1 de la société civile. Au niveau de l'Ambassade et du consulat, l'AIGE est représentée par une coordination de 5 membres dont 2 désignés par l'Ambassadeur ou le consul au titre des pouvoirs publics, 2 désignés par les partis politiques et 1 désigné par la société civile. L'AIGE se prépare désormais à mettre en place ses coordinations.

■ Ibrahim Sanogo

## Nouvelle Constitution : Les étudiants de l'IUG s'approprient du contenu

C'est à travers une table ronde invitée et organisée en partenariat avec le Réseau international des femmes leaders (RIFELS), que le Réseau des femmes universitaires et enseignantes du Mali (REFUE-MA) contribue à l'appropriation et à la vulgarisation du contenu de la nouvelle Constitution à l'attention des étudiants de l'Institut universitaire de gestion (IUG).

Dans la dynamique d'une large diffusion du contenu de la Nouvelle Constitution, le REFUE-MA et son partenaire RIFELS sont déterminés à accompagner les autorités de la transition dans la réussite de ce projet. C'est dans ce cadre qu'ils ont initié une série d'activités à l'endroit des étudiants des établissements supérieurs de Bamako. Ainsi, ce mercredi 17 mai 2023, c'était le tour de l'IUG d'accueillir une table ronde à cet effet.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, l'assistance a eu droit d'abord à une séquence marquant la cérémonie d'ouverture officielle de ladite table ronde. Débutant par l'intervention du représentant du directeur général de l'IUG, Demba Coulibaly, celle-ci a consisté à placer la rencontre dans son contexte. Celui-ci, au regard de l'importance du sujet à débattre, dira que l'Institut ne pouvait décliner une telle offre. Et l'IUG est prête à abriter toute activité qui entre

dans l'éducation, la sensibilisation et l'information des étudiants.

Pour la présidente du REFUE-MA, Mme Anna Traoré, cette table ronde vise à faire en sorte que les jeunes de l'IUG s'approprient le projet de Constitution en vue de sa vulgarisation auprès d'autres universitaires. Ainsi, cette nouvelle Constitution qui fait l'objet de ces retrouvailles est un long parcours qui nous a amené à cette table ronde. Se faisant, de 1992 à nos jours, des propositions de réforme se sont succédé. N'ayant pas abouti, elles ont durablement marqué la réflexion sur les institutions.

Et Mme Anna Traoré d'ajouter que la Constitution actuelle a été élaborée et adoptée lors de la conférence nationale de 1992. « La crise multidimensionnelle que traverse le Mali depuis 2012 nous rappelle qu'il est temps de l'adapter à l'évolution du contexte, après trois tentatives jalonnées d'échecs. » a-t-elle fait savoir. Avant d'émettre que les signes ne trompent pas. Les Maliens ont su manifester cette volonté d'adaptation à travers la mobilisation du 14 janvier célébré désormais comme journée de souveraineté retrouvée, à travers leur résilience face aux sanctions des institutions communautaires qui voulaient nous précipiter à organiser des élections. « Le pari n'est

pas loin d'être gagné. Comme le 14 janvier, mobilisons-nous pour le 18 juin, date du référendum » s'est adressée aux étudiants la présidente Anna Traoré, par une invitation à adhérer au projet.

Quant à la présidente du RIFELS, Mariam Diallo Dramé, cette nouvelle Constitution garantira notre existence en tant que Malien et fiers de l'être. C'est pourquoi il est important de connaître son contenu afin de se prononcer sur son adoption, au 18 juin prochain, à la faveur du vote référendaire. Aussi, pour Mariam Diallo Dramé, après son appropriation, il est attendu de la part de la population un vote massif pour sauvegarder notre jeune démocratie. Le parrain de ladite table ronde, Pr Bakary Camara, s'est dit très honoré d'avoir parrainé l'événement. Selon lui, les différents régimes avaient tenté de combler les acquis de la Constitution de 1992, tout en voulant corriger les tares, mais ils ont toujours été butés à une opposition de la population. Cette fois-ci, tous les ingrédients sont réunis pour doter notre pays d'une nouvelle Constitution. Parce que cela a été une recommandation forte des assises nationales de la refondation.

Ki-Zerbo



# Vulgarisation du projet de Constitution : Le RECOTRADE à l'honneur

Le Réseau des Communicateurs traditionnels pour le Développement au Mali (RECOTRADE) est favorable pour une victoire « massive » du OUI le soir du 18 juin 2023. C'est ce qu'il a annoncé, mardi dernier, lors d'une session d'information et d'appropriation du projet de Constitution dont il est l'initiateur. Cela en partenariat avec le ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme.

Outre le ministre Andogoly GUINDO, la rencontre a aussi enregistré la présence du ministre en charge de la Refondation, Ibrahima Ikassa MAIGA, celui de la Communication, Me Harouna Mamadou TOUREH et de la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Réformes politiques et institutionnelles, Fatoumata Cheik DICKO.

Prenant la parole, le Président du RECOTRADE, Moctar KONE, et son porte-parole, Hamadou DAGAMAÏSSA, ont assuré les membres du Gouvernement du soutien « indéfectible » de leur organisation au projet de Constitution. Ils se sont par la suite engagés à œuvrer pour sa vulgarisation auprès de la population pour une victoire « écrasante » du OUI au soir du 18 juin prochain, date indiquée pour la tenue du référendum constitutionnel qui mènera le Mali vers la 4ème République.

« Nous sommes ici (...) pour répondre à un appel du Président de la Transition, Chef de l'État Son Excellence le Colonel Assimi GOITA. C'est un appel au sursaut patriotique pour la refondation du Mali, pour l'édification du MALI KURA », a indiqué le ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, Andogoly GUINDO.

Par ailleurs, il rappelle que lors du Conseil des ministres du 15 mars 2023, il instruisait le Gouvernement de prendre toutes les dispositions pour la vulgarisation du projet de nouvelle constitution, afin de permettre aux Maliens d'en prendre suffisamment connaissance avant de se prononcer lors du référendum qui se tiendra le 18 juin prochain sur toute l'étendue du territoire et dans les représentations. « C'est une première en République du Mali ! C'est une innovation du Président de la



Transition », souligne le ministre Guindo. C'est ainsi, a-t-il signifié, qu'une vaste campagne de vulgarisation est mise en œuvre par le Gouvernement. « Le lancement de cette campagne d'appropriation a eu lieu (...) sous la présidence du Premier ministre, Chef du Gouvernement le Docteur Choguel Kokalla MAÏGA ».

Selon le ministre en charge de la Culture, « cette session d'appropriation du projet de constitution s'inscrit en droite ligne de la vision du Président de la Transition, Chef de l'État, mais elle, ajoute-t-il, « répond à une exigence de vérité et de redevabilité à l'égard des Forces vives de la Nation » qui, à l'issue des Assises nationales de Refondation (ANR) ont formulé 517 recommandations parmi lesquelles l'adoption d'une nouvelle Constitution. Pour remercier, le ministre Andogoly GUINDO a expliqué que c'est en vue de donner suite aux recommandations des ANR, que le Président de la Transition, Chef de l'État a, par décret du 10 juin 2022, créé la Commission de rédaction de la nouvelle Constitution, constituée de personnalités de divers profils et de sensibilités diverses. « Le travail de cette Commission a été complété et peaufiné par une commission

de finalisation créée par Décret n°2023-055/PT-RM du 27 janvier 2023. Il en découle que le processus d'élaboration de la nouvelle Constitution a été inclusif plus que jamais au Mali et le projet est une œuvre des Maliens. L'élaboration n'a fait appel à aucun expert étranger », a-t-il rappelé.

Donc, estime-t-il, l'objectif recherché à travers la présente session est de permettre aux membres du RECOTRADE d'appréhender le contenu et l'esprit du projet de nouvelle constitution et d'aider à la conception des éléments de langage pour sa vulgarisation auprès de nos compatriotes.

« Point n'est besoin de dire ici le rôle et la place du Nyamakala dans la société malienne », réitère le ministre Guindo qui ajoute que sa représentation territoriale, sa capacité de transmettre les messages, son pouvoir d'intégration et d'interpénétration des communautés sont autant d'atouts pour la vulgarisation du projet de constitution, qui, il faut le dire, réserve une place de choix à la culture et aux légitimités traditionnelles que vous incarnez.

**Anguimé Ansama**

## VENTE DE PRODUITS BLANCHISSANTS : Un business bien prometteur



**A**u Mali, la pigmentation prend de plus en plus d'ampleur. Pour avoir des teints clairs, paraître belle et attirante, les femmes maliennes s'adonnent à des pratiques de blanchiment volontaire de leur peau. Sur le réseau TikTok, particulièrement, cette tendance fait de nos jours l'objet d'un véritable business. Dans le sens où beaucoup se lancent dans la fabrication et la commercialisation de savons et de crèmes blanchissantes. Vous voulez avoir des teints métissés, clairs ou tout simplement ressembler aux blancs ? Ne vous inquiétez pas, cela est bel et bien possible au Mali. Grâce aux pseudos chimistes qui fabriquent et vendent des produits blanchissants sur TikTok, la dépigmentation qui était déjà une tendance chez les femmes maliennes, a quasiment gagné le terrain faisant ainsi des entrepreneurs dans la fabrication de produits cosmétiques.

Pour être supposément belles et paraître à la mode, plus d'une Malienne se dit prête à remuer ciel et terre pour transformer sa couleur de peau noire et naturelle pour avoir un teint plus clair.

Pourtant, depuis belle lurette, les dermatologues alertent les adeptes de la dépigmentation sur les conséquences de l'utilisation des produits blanchissants. Surtout quand il s'agit de l'utilisation des mélanges de produits éclaircissants de toutes sortes, de provenance et de composition inconnue.

En effet, les vendeurs de ces produits, même sans formation quelconque, développent chez

eux une sorte d'entreprise qui ne dit pas son nom. Ainsi, ils proposent généralement une gamme complète composée de : lait de corps, de crème de visage, de savon et de gel de douche. De surcroît, avec des noms donnés à chaque gamme de produit.

Du point de vue de certaines personnes, notamment les anciennes adeptes de la pratique, la dépigmentation est tout simplement l'effet du complexe et de l'acculturation. Pour Sanata Dembéle, cette pratique est dangereuse pour la santé humaine. Du constat de la jeune dame, la vente de produits blanchissants est un business qui promet beaucoup au Mali. Quand bien même, les femmes et même les plus jeunes filles font recours auxdits produits pour changer leur couleur de peau. « Je suis moi-même ancienne vendeuse et utilisatrice de produits blanchissants. Actuellement, j'ai

arrêté de faire recours à ces produits parce qu'à un moment donné ça nuisait à ma santé. » confie-t-elle. Toujours du point de vue de notre interrogée, les produits que l'on utilise pour la fabrication des savons et crèmes blanchissants sont très toxiques. Car, soutient-elle, les clients sont plus contents quand les commandes sont bien dosées.

Batoma Traoré affirme être une véritable amoureuse des produits blanchissants. Son fantasme, explique-t-elle, est de ressembler à une vraie blanche. Et pour se faire, elle assure qu'aucun argument ne peut la décourager de poursuivre son rêve. « J'ai une peau naturellement noire, chose que je n'ai jamais aimée. Cela fait plus de 8 ans que j'utilise des produits cosmétiques pour changer ma couleur de peau. Avant de faire la connaissance de certaines vendeuses sur TikTok, je faisais toutes sortes de mélanges. »

Les propos de Maimouna sont appuyés par une fabricante de produits dits blanchissants. D'après cette dernière, le processus est très rapide et le coût très abordable. Toutefois, reconnaît-elle aussi, le business des produits est un business très prometteur au Mali. « TikTok est inondé des vendeurs, pourtant chacun arrive à tirer son épingle du jeu. Cette réalité prouve à suffisance que la dépigmentation est très prisée dans notre pays » ajoute la vendeuse.

Siguéta Salimata DEMBELE



# L'affaire des écoutes : Nicolas Sarkozy condamné de nouveau en appel

**P**our une nouvelle fois, la cour d'appel de Paris a confirmé, hier mercredi, la condamnation de l'ancien chef de l'Etat à trois ans de prison, dont un an ferme. Le jugement de première instance a rendu le verdict dans ce dossier de trafic d'influence et de corruption qui planait sur l'ancien président français. Nicolas Sarkozy est une nouvelle fois condamné dans l'affaire Bismuth. Les juges de la cour d'appel de Paris ont confirmé, mercredi 17 mai 2023, la décision de première instance dans ce dossier de corruption et de trafic d'influence, en se montrant plus sévères que le parquet qui n'avait requis que du sursis. En effet, les magistrats ont condamné l'ancien chef de l'Etat à trois ans de prison, dont un an ferme, et trois ans d'interdiction des droits civiques, pour avoir, avec l'aide de son avocat Me Thierry Herzog - condamné à trois ans d'interdiction d'exercer -, noué un "pacte de corruption" avec Gilbert Azibert, un magistrat de la Cour de cassation, afin d'obtenir des informations sur les décisions concernant M. Sar-

kozy. MM. Herzog et Azibert sont condamnés à la même peine. L'ancien président de la République, le premier de l'histoire à être condamné à une peine ferme, a annoncé son intention de se pourvoir en cassation.

Le dossier Bismuth est une méta-affaire, conséquence d'autres dossiers judiciaires notoires auxquels sont confrontés Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog. L'affaire Woerth-Bettencourt d'abord, dans laquelle la milliardaire Liliane Bettencourt avait été soupçonnée d'avoir remis de l'argent à des personnalités politiques, dont Nicolas Sarkozy, et bénéficié en échange de la mansuétude du ministère des finances, alors dirigé par Eric Woerth, avant que la justice mette fin aux poursuites. L'affaire des soupçons de financement libyen de la campagne présidentielle de 2007 ensuite, pour laquelle le Parquet national financier (PNF) a requis, jeudi 11 mai, un procès contre M. Sarkozy.

En plus de l'affaire des écoutes, soupçon de financement libyen de la campagne de 2007,

L'affaire Bygmalion et affaire Karachi pèsent sur l'ancien président de la République.

Cité à divers titres dans plusieurs affaires politico-financières, M. Sarkozy a été condamné deux fois en première instance - et a fait appel - dans l'affaire Bygmalion ainsi que dans celle "des écoutes".

Comptes de la campagne de 2012 (Bygmalion)

## CONDAMNÉ EN PREMIÈRE INSTANCE, PROCÈS EN APPEL EN NOVEMBRE 2023

Nicolas Sarkozy a été condamné à un an de prison ferme le 30 septembre 2021 pour "financement illégal de campagne électorale" par le tribunal correctionnel de Paris. L'ancien président a comparu du 20 mai au 22 juin 2021 devant le tribunal correctionnel pour des soupçons de financement illégal de sa campagne en 2012 ; il ne s'est présenté devant le tribunal que lors d'une seule journée d'audience.

Aux côtés de M. Sarkozy, les treize autres accusés ont tous été reconnus coupables de « complicité de financement illégal de campagne électorale ». Bastien Millot, coprésident du groupe Bygmalion et ami de Jean-François Copé, a été condamné à trois ans de prison ferme, dont 18 mois avec sursis, et 100 000 euros d'amende. Franck Attal, Sébastien Borivent et Guy Alvès, trois anciens cadres de



Bygmalion et de sa filiale Event & Cie également poursuivis, écopent de deux ans de prison, dont une partie avec sursis, et 100 000 euros d'amende.

L'enquête et le procès ont mis à jour le système de fausses factures et de fausses conventions liant l'Union pour un mouvement populaire (UMP) et l'agence de communication Bygmalion, chargée d'organiser les nombreux meetings de la campagne éclair de M. Sarkozy en 2012, afin de masquer le dépassement massif du plafond légal des dépenses électorales autorisées par la loi.

« En dopant sa campagne, Nicolas Sarkozy n'a pas respecté la valeur essentielle de l'égalité entre les candidats. Qu'il en assume aujourd'hui les conséquences aux côtés de ceux qui ont travaillé pour lui », avaient ainsi déclaré les deux procureurs lors des réquisitions.

## SOUÇONS DE FINANCEMENT LIBYEN EN 2007

Nicolas Sarkozy est soupçonné d'avoir financé une partie de sa campagne présidentielle de 2007 grâce à des fonds venus du régime de l'ancien dictateur libyen, Mouammar Kadhafi. Ce dossier complexe ne comporte pas de preuve indiscutable de financement occulte, mais un faisceau d'« indices graves ou concordants » (documents, témoignages, éléments financiers) qui ont conduit la justice à mettre Nicolas Sarkozy en examen pour « corruption passive », « financement illégal de campagne électorale », « recel de fonds publics libyens » et « association de malfaiteurs ». Plusieurs de ses proches collaborateurs, comme Claude Guéant et Brice Hortefeux, sont également mis en cause.

« Il n'y a jamais eu ni de près ni de loin, ni en liquide ni en virement, le moindre centime libyen pour financer ma campagne », s'était défendu Nicolas Sarkozy lors de son audition devant les juges, en octobre 2020. Le 10 mai 2023, le Parquet national financier a demandé le renvoi de l'ancien chef d'Etat devant le tribunal correctionnel, estimant que « s'il semble manifeste que l'intégralité des fonds libyens initialement destinés [à la campagne] n'a pas été mobilisée dans ce but », « des circuits opaques de circulation de fonds libyens [ont] abouti, in fine, à des décaissements d'espèces dans une temporalité et une chronologie compatible avec un usage occulte ».



## L'AFFAIRE DE KARACHI

À l'approche des élections de 1995, le gouvernement d'Édouard Balladur, dont Nicolas Sarkozy était ministre du budget, aurait accordé des commissions faramineuses lors de ventes d'armes au Pakistan et à l'Arabie saoudite. Une partie des sommes serait revenue par des intermédiaires pour financer la campagne présidentielle de M. Balladur, dont M. Sarkozy était porte-parole.

En février 2014, les juges chargés du volet financier de l'affaire de Karachi ont estimé nécessaire l'audition de Nicolas Sarkozy comme témoin assisté. Il a été entendu en mai 2017, afin qu'il s'explique sur l'aval qu'il a donné à ces contrats controversés.

En juin 2020, six condamnations ont été prononcées par le tribunal correctionnel dans le volet financier de l'enquête, avec un procès en appel prévu pour le printemps 2024, tandis qu'en 2021 François Léotard et Édouard Balladur ont été relaxés par la Cour de justice de la République.

En marge du procès de Karachi, l'ancien président a également été visé par une enquête pour "violation du secret de l'instruction" en raison d'un communiqué de l'Élysée de 2011 faisant état de l'avancement de la procédure judiciaire, à laquelle l'exécutif n'est pas censé

se mêler. En 2023, la cour d'appel de Paris a autorisé trois magistrats à enquêter sur la question.

## BERNARD TAPIE ET L'ARBITRAGE DU CRÉDIT LYONNAIS

Nicolas Sarkozy était président en 2008 lorsque l'État a accepté, lors d'un arbitrage, de verser 404 millions d'euros à l'homme d'affaires Bernard Tapie, en dédommagement du préjudice qu'il aurait subi lors de la vente d'Adidas en 1993.

L'arbitrage, entaché de manipulations, a été annulé par la justice en 2015, et Bernard Tapie condamné à rembourser. Christine Lagarde, qui avait donné son accord à l'arbitrage en tant que ministre de l'économie, a été condamnée en 2016 pour "négligence" par la Cour de justice de la République.

Dans ce dossier, Nicolas Sarkozy a refusé de venir témoigner, s'abritant derrière son immunité présidentielle. Il n'a donc jamais été mis en cause, même si les juges se sont longtemps interrogés sur sa proximité avec Bernard Tapie, et le rôle qu'il aurait pu jouer dans l'arbitrage.

■ Binadjon Dombia

## Soudan : L'ONU estime les besoins d'aide à plus de 3 milliards de dollars



**A**près un mois de combats, la situation humanitaire est désastreuse au Soudan. L'Organisation des Nations unies (ONU) estime à plus de 3 milliards de dollars le besoin en aides humanitaires et pour les réfugiés du Soudan. La situation s'est détériorée ces derniers jours.

Des membres du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et de l'ONG Première urgence internationale préparent des kits d'aide pour les réfugiés soudanais originaires de la région de Tandelti qui sont passés au Tchad, à Koufroun, près d'Echbara, le 30 avril 2023.

Cela fait plus d'un mois et deux jours que la crise soudanaise a commencé avec de violents affrontements. L'Organisation des Nations unies (ONU) a estimé, mercredi 17 mai 2023, avoir besoin, pour la seule aide humanitaire, de 2,6 milliards de dollars. En décembre, l'organisation onusienne avait chiffré à 1,75 milliard de dollars ce besoin. Pour les 940 000 réfugiés qui ont fui les combats, l'ONU demande 470,4 millions de dollars.

Ces fonds devraient, en effet, permettre aux agences chargées de l'aide humanitaire de venir en aide aux quelque 18 millions de personnes les plus vulnérables dans le pays, selon Ramesh Rajasingham, responsable des Affaires humanitaires à l'ONU, a relaté l'Agence

France-Presse (AFP). « Aujourd'hui, 25 millions de personnes – plus de la moitié de la population du Soudan – ont besoin d'aide humanitaire et de protection », a précisé M. Rajasingham.

Si, depuis le 15 avril, près de 205 000 personnes ont trouvé refuge dans un pays voisin du Soudan, ce nombre pourrait dépasser le million selon l'ONU pour cette année. 736 200 réfugiés sont, eux, à l'intérieur du pays, a indiqué le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), lundi 15 mai. Les combats entre l'armée du général Abdel Fattah Al-Bourhane et les paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR) du général Mohammed Hamdan Daglo dit « Hemetti » ont fait au moins 676 morts et 5 576 blessés, selon le bilan officiel de l'OCHA daté du 14 mai et probablement sous-évalué.

Dans la nuit de dimanche 14 à lundi 15 mai, les deux rivaux ont haussé le ton : le chef de l'armée a entamé une purge au sein des forces de sécurité, de la Banque centrale et des ministères. Il a aussi annoncé le gel de tous les comptes bancaires des FSR, connues pour leur empire commercial basé sur les mines d'or. En réponse, le général Daglo a promis, dans un enregistrement sonore destiné à son adversaire, que celui-ci serait « jugé rapidement et

pendu sur une place publique », rapporte l'AFP. À Khartoum, raids aériens et tirs à l'artillerie lourde n'ont pas cessé depuis un mois. Les cinq millions d'habitants de la capitale sont quasiment privés d'eau et d'électricité. Au Darfour, dans l'Ouest, les familles ne peuvent sortir acheter à manger par peur des balles perdues.

Dans cette région, où les armes sont légion depuis la guerre qui a fait environ 300 000 morts dans les années 2000, militaires, paramilitaires, combattants tribaux et civils armés s'affrontent partout.

Les affrontements perdurent malgré l'ouverture il y a plus d'une semaine de discussions entre les deux parties sous l'égide de l'Arabie saoudite et des États-Unis pour établir un cessez-le-feu effectif. À Djeddah, en Arabie saoudite, les belligérants négocient une trêve « humanitaire » pour laisser sortir les civils et faire entrer l'aide.

Mais ils se sont uniquement entendus sur le principe du respect des règles de la guerre, renvoyant la question de l'arrêt des hostilités à d'ultérieures « discussions élargies », a indiqué l'AFP.

■ Binadjan Dombia



## CAN U17 : Le Mali vise la troisième place

Après une déception amère lors des demi-finales face au Maroc, les poulains de Soumaïla s'apprêtent à affronter le Burkina Faso pour la 3ème place de la Coupe d'Afrique U17 Algérie, ce jeudi 18 mai 2023.

Malikilé vous partage les impressions du sélectionneur et de ses protégés lors de la conférence d'avant-match animée par le chargé de presse de la Fédération malienne de football



**Chargé de presse :** Soumaïla, nous nous apprêtons à affronter encore notre premier adversaire de la compétition, le Burkina Faso, cette fois-ci pour la 3ème place. Comment voyez-vous ce match ?

**Soumaïla Coulibaly :** Alors c'est un match pour la 3ème place, mais un match d'enjeu. De notre côté, nous avons préparé les jeunes. Maintenant, c'est à eux de montrer qu'ils ont du caractère. À eux de montrer que malgré la défaite en demi-finale, qu'ils n'abandonneront pas.

**Chargé de presse :** Soumaïla, est-ce que les Maliens peuvent se rassurer que vous leur apportiez coûte que coûte ce trophée de consolation ?

**Soumaïla Coulibaly :** Alors, il faut comprendre qu'ils sont très jeunes. C'est le foot, tout est possible. Nous sommes prêts à toutes les éventualités. Nous ne nous attendions pas à

être battus par le Maroc, hélas. Nous prions fort pour retourner avec au moins la 3ème place, et sur le terrain, nous ferons tout pour cela.

**Chargé de presse :** Quel appel avez-vous pour la population malienne ?

**Soumaïla Coulibaly :** Je demande à la population malienne de beaucoup prier pour nous, afin que les enfants obtiennent ce classement. Nous sommes là pour le Mali, sa population est notre plus grande force.

**Chargé de presse :** Baye Coulibaly, comment est-ce que l'équipe se sent après cette défaite ?

**Soumaïla Coulibaly :** Écoutez, cette élimination nous a fait très mal, mais c'est la vie et ce n'est pas la fin du monde. Nous avons tous fait de notre mieux, on ne peut qu'accepter. C'est Dieu qui l'a décidé ainsi.

**Chargé de presse :** Baye, ton équipe se voyait déjà en finale. Cette déception ne va-t-elle pas jouer sur vous demain ?

**Soumaïla Coulibaly :** Nous avons eu mal c'est vrai, mais nous sommes obligés de laisser ça derrière nous, et rester concentré sur le match à venir. Nous nous parlons, le moral revient petit à petit, la demi-finale ne jouera pas sur nous.

**Chargé de presse :** Par rapport à cette troisième place, quel est votre mot d'ordre ?

**Soumaïla Coulibaly :** Ce match est comme la finale pour nous, nous allons tout faire pour retourner avec un trophée au pays, afin de réconforter la population. Nous demandons juste à la population de continuer à prier pour nous et à nous soutenir.

Aichatou Sanogo



## Bélier (21 mars - 19 avril)

Saturne et Pluton vous donneront de la pugnacité, mais durciront des situations. Si on vous a fait miroiter de belles promesses qui ne viennent pas ou si vous avez à redire sur vos conditions de travail, vous le ferez savoir, quitte à aller au clash.

Vous pourrez tablez sur un équilibre budgétaire solide et penser aux vacances sans vous faire trop de soucis de ce côté-là. Une bonne chose, car Uranus aura le don de vous pousser à la dépense, même si vos achats seront utiles, mais pas indispensables.



## Taureau (20 avril - 19 mai)

Évitez d'imposer votre point de vue, vous n'aurez pas les bons arguments. Et plus vous allez vous entêter, moins les autres vous suivront. Faites plutôt profil bas et avancez sur vos projets dans votre coin. Vous aurez bientôt l'occasion de convaincre, surtout votre hiérarchie.

Prenez un moment pour faire vos comptes, surtout si vous êtes en vacances. Vous avez laissé les tickets de carte bleue s'accumuler et pour éviter de mauvaises surprises, mieux vaut vous mettre à jour sans attendre. Ça vous permettra de rectifier le tir au besoin.



## Gémeaux (20 mai - 21 juin)

L'épanouissement n'est pas au rendez-vous et hélas vous ruminez du noir en pensant à votre évolution professionnelle. De la frustration semble bien inévitable et vous devez apprendre encore à faire des concessions sur un poste qui ne vous comble plus.

Il faut compter sur des paiements différés et un savant calcul pour la journée. Les astres vous lassent dans les tentations qui se succèdent et vos amis ne vous aident pas du tout pour faciliter les économies. Les bonnes résolutions partent en fumée.



## Cancer (21 juin - 21 juillet)

Si vos collègues se croient en vacances, grand bien leur fasse, à partir du moment où vous n'aurez pas à faire le travail à leur place ; vous aurez assez de votre. Personne ne vous le demandera et chacun devra assumer ses choix et ses responsabilités.

De guerre lasse, vous renoncerez à passer des heures au téléphone pour rien du tout. À chaque fois que vous essaieriez de joindre un conseiller, vous tomberez sur une plateforme et la personne qui vous répondra ne sera pas en mesure de vous renseigner.



## Lion (22 juillet - 23 août)

Votre situation professionnelle offre la possibilité d'un tremplin dans votre carrière. Une évolution actuelle peut se faire par le biais d'un appui. Vous pouvez compter sur l'efficacité de votre réseau professionnel ou d'un ami qui connaît du monde.

Vous devez faire attention à votre gestion financière. Les dépenses continuent de dilapider votre salaire et vous pouvez regretter rapidement les achats que vous faites impulsivement. Il est conseillé de calculer au plus près les achats et de les comparer.



## Vierge (23 août - 23 septembre)

Il y a des jours comme ça où rien ne va. Et bien ce sera le programme de votre jeudi. Ne cherchez pas à passer en force, ça ne servira à rien. Acceptez de bon gré les aléas et montrez-vous plus souple dans votre organisation. Vous avez les qualités pour vous adapter.

Vos finances sont bien protégées par les astres aujourd'hui et ne devraient pas poser de souci. Seuls les dossiers de demande de fonds mériteront votre attention. Remplissez-les sans tarder et pensez au courrier suivi pour vérifier qu'ils ont bien été réceptionnés.



## Balance (23 septembre - 22 octobre)

L'évolution se fait avec lenteur et vous réalisez que des efforts anciens commencent à payer. Il est bon de ne pas vous emballer si vous signez un contrat. Lisez bien entre les lignes, des clauses ou des rémunérations pourraient vous faire réfléchir.

De la frustration continue encore de vous accompagner dans des journées importantes. Vous pourriez avoir des frais à sortir. Les réalités sont que vous passez en priorité vos règlements, de crainte de manquer d'une trésorerie avant la fin du mois.



## Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

La situation se détendra et vous n'aurez plus à vous confronter à des situations potentiellement conflictuelles. Vous avez même la possibilité de rassembler de bonnes énergies autour de vous, pour vous permettre d'aboutir à une meilleure efficacité.

Ne comptez surtout pas sur des euros qui tomberont tout cuit sur votre compte en banque. Pour en gagner, il faudra aller les chercher, et certainement pas du côté de la loterie. Méditez sur vos idées financières, car l'une d'entre elles sera la bonne.



## Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Le risque de commettre des erreurs est grand aujourd'hui. Il serait donc préférable de ne pas vous attaquer à une nouveauté et de laisser les dossiers difficiles pour une meilleure journée. Contentez-vous de la routine !

Vos efforts sont en train de payer. Vous récoltez les fruits de votre gestion et de votre flair. La journée est propice à un gain supplémentaire. Vente en ligne ou chance au jeu, tout est possible !



## Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Une imagination fertile vous habite ce jeudi et elle pourrait bien vous permettre de mener à bien une tâche délicate qu'on vous a confiée. Vous saurez sortir votre épingle du jeu et marquer en même temps des points pour davantage de responsabilités dans votre travail.

Vous avez envie de faire plaisir à vos proches et vous n'hésitez pas à dégainer votre carte bancaire dès que l'occasion se présente. Bon, si vos comptes vont bien il n'y a aucune raison pour vous priver. Mais si vous avez déjà abusé... Limitez vos dépenses.



## Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous abordez l'avenir avec sérénité, car la confiance revient. Malgré l'atmosphère de stress, vous avancez en établissant de bons feelings avec vos collaborateurs. L'envie d'avoir des responsabilités se fait sentir et pour cela, une formation est possible.

À part des coups de cœur, vous faites attention à la gestion du budget. Les sorties avec des amis ou du shopping peuvent vous entraîner vers des frais pas prévus qui ne tombent pas au moment idéal. Malgré tout, vous restez serein par rapport à votre situation.



## Poisson (19 février - 21 mars)

Avec les planètes en Lion dans votre secteur VI, un climat tendu s'instaurera d'entrée de jeu au sein de votre activité. Vous devrez lutter en imposant vos compétences. Vos performances devraient dissuader un collègue de vous casser trop les pieds.

Prudence, zone sensible sera le climat décrit par le binôme Jupiter/Neptune. Symboles de générosité, mais aussi de débordements et d'erreurs, ces planètes pourraient vous entraîner dans des dépenses supérieures aux moyens dont vous disposez.

L'information est l'oxygène des temps modernes

# Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



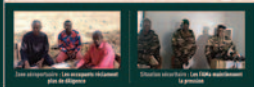
1273 **Malikilé**



1274 **Malikilé**



1275 **Malikilé**



1276 **Malikilé**



1277 **Malikilé**



1278 **Malikilé**



1279 **Malikilé**



1280 **Malikilé**



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

# 70 44 22 23